

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 630

présenté par
Mme Guévenoux

à l'amendement n° 377 de Mme Avia

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« courriel »

les mots :

« courrier électronique ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux deuxième et dernière occurrences du même mot les mots :

« courrier électronique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.